

C'est

eau
fficiel,

Réglementation

Horaire d'utilisation extérieure
de l'eau potable (réglementation
en vigueur tout au long de l'année)

à Saint-Hyacinthe,
on économise l'eau!

Arosage de pelouses, jardins, fleurs, arbres, arbustes ou autres végétaux	heures	# civiques pairs	# civiques impairs
Arosage (boyau d'arrosage, tourniquet, mécanique gicleurs à contrôle électronique, etc.)	autorisé de 7 h à 9 h de 19 h à 22 h	jours pairs	jours impairs
Arosage manuel à l'aide d'un contenant d'une capacité de 40 litres maximum	autorisé en tout temps		
Nouvelles plantations	Permis requis au coût 25 \$, valide pour une période de 15 jours consécutifs, non renouvelable autorisé de 7 h à 9 h et de 19 h à 22 h		
Lavage de véhicules routiers	heures	# civiques pairs	# civiques impairs
(Lavage à l'aide d'un boyau muni d'une lance ou d'autres dispositifs)			
Du lundi au vendredi	autorisé de 7 h à 9 h de 19 h à 22 h	jours pairs	jours impairs
Samedi, dimanche et jours fériés	autorisé à toute heure du jour	pour tous	
Les entreprises commerciales et industrielles peuvent procéder en tout temps au lavage de leurs véhicules corporatifs dûment identifiés à la condition expresse qu'elles aient recours à un appareil de lavage à pression et que le lavage soit fait sur le terrain même de l'entreprise.			
Lavage des entrées de cour	Le lavage des entrées de cour à l'aide d'un boyau d'arrosage muni d'une lance ou autres dispositifs est permis une seule fois par année, entre le 15 avril et le 15 mai.		
Remplissage de piscine et barboteuse ainsi que l'utilisation de jeux aquatiques pour enfants	autorisé en tout temps		